

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES			
Dates	Série Economique et Sociale - ES	Série Littéraire - L	Série Scientifique - S
au cours du deuxième trimestre et avant le 04 avril	Travaux personnels encadrés (première)		
du lundi 07 avril au vendredi 11 avril	épreuves orales obligatoires et facultatives de langues rares et régionales danois - grec moderne - néerlandais - polonais - basque - breton - langue d'oc - corse uniquement obligatoire : norvégien suédois 9h00 -18h00		
du lundi 5 mai au mercredi 7 mai et du lundi 12 mai au mercredi 14 mai	épreuves obligatoires d'éducation physique et sportive (*) 8h30 -18h00		
du lundi 5 mai au vendredi 9 mai	épreuves orales spécifiques des sections européenne et orientale 8h30 -18h00		
au cours du troisième trimestre et avant le 06 juin			évaluation des compétences expérimentales (candidats des lycées publics et privés sous-contrat uniquement)
mercredi 14 mai et mercredi 21 mai	épreuves orales facultatives de langues courantes : anglais - allemand- espagnol et LCA (latin - grec ancien) 14h00 -18h00		
du lundi 12 mai au mercredi 21 mai	épreuves orales obligatoires(*) et facultatives de langues : italien - arabe -russe - portugais - chinois - hébreu japonais - turc (uniquement obligatoire) 8h30 -18h00	épreuves orales facultatives et obligatoires de langues (+LVA et LELE) : italien - arabe -russe - portugais - chinois - hébreu japonais - turc (uniquement obligatoire) 8h30 -18h00	épreuves orales obligatoires(*) et facultatives de langues : italien - arabe -russe - portugais - chinois - hébreu japonais - turc (uniquement obligatoire) 8h30 -18h00
A définir	épreuve facultative de langue des signes française (LSF) 8h30-18h00		
A définir	épreuves orales obligatoires (*) et facultatives de créole 8h30 -18h	épreuves orales obligatoires et facultatives de créole 8h30 -18h	épreuves orales obligatoires (*) et facultatives de créole 8h30 -18h
du jeudi 22 mai au mercredi 28 mai	épreuves facultatives d'arts (sauf danse, jusqu'au 06 juin) 8h30-18h00		
du lundi 02 juin au vendredi 06 juin	épreuves orales obligatoires de langues courantes (*) : anglais - allemand - espagnol 8h30 -18h00	épreuves orales obligatoires de langues courantes (+ LVA et LELE) : anglais - allemand - espagnol 8h30 -18h00	épreuves orales obligatoires de langues courantes (*) : anglais - allemand - espagnol 8h30 -18h00
			épreuves facultatives d'histoire-géographie 8h00-18h00
	épreuves facultatives d'éducation physique et sportive 8h30 -18h00		
du lundi 02 juin au vendredi 13 juin			sciences de l'ingénieur (partie orale) 8h00 -18h00
			informatique et sciences du numérique (*) 8h00 -18h00
Le 2,3,5,6 juin (Paris) Le 10,12,13 juin (Créteil et Versailles)	épreuves obligatoires d'art-danse (partie orale et pratique) 8h00 -18h00		
du mardi 10 juin au jeudi 12 juin	épreuves de droit et grands enjeux du monde contemporain 9h00 -17h30		
du mardi 24 juin au jeudi 26 juin	épreuves orales intégrées de français (toutes séries) et français-littérature (série L) (dans les centres de délibération de terminale)		
du mardi 24 juin au lundi 30 juin	épreuves orales anticipées de français (toutes séries) et français-littérature (série L) (première)		
	épreuves obligatoires d'arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, danse (partie orale et pratique) 8h00 -18h00		

EPREUVES ECRITES

Dates	Série Economique et Sociale - ES	Série Littéraire - L	Série Scientifique - S
mercredi 26 mars	épreuves facultatives de langues rares écrites + épreuves écrites obligatoires de langues rares en "dérogation langue maternelle" (attention: conditions spécifiques) 14h00 - 16h00 ou 17h00 selon les séries		
lundi 02 juin	Option internationale du baccalauréat langue et littérature 08h00 - 12h00		
	Abibac - Bachibac - Esabac langue et littérature 14h00 - 18h00		
mardi 03 juin	Option internationale du baccalauréat (sauf chinois) histoire-géographie 08h00 - 12h00		
	Abibac - Bachibac - Esabac Histoire-géographie 14h00 - 19h00		
lundi 16 juin	philosophie 8h00 - 12h00		
mardi 17 juin	histoire-géographie 8h00 - 12h00		physique-chimie 08h00 - 11h30
mercredi 18 juin	français (première) 8h00 - 12h00	français et littérature (première) 8h00 - 12h00	français (première) 8h00 - 12h00
	langue vivante 1 (partie écrite) 14h00 - 17h00		
jeudi 19 juin	sciences économiques et sociales obligatoire : 8h00-12h00 spécialités (économie approfondie ou sciences sociales et politiques) : 8h00 - 13h00	littérature 08h00 - 10h00	mathématiques 8h00 - 12h00
vendredi 20 juin	sciences (première) 8h00 - 9h30		
	mathématiques 14h00 - 17h00	mathématiques 14h00 - 17h00 ou arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, danse 14h00 - 17h30 ou langues et cultures de l'antiquité : grec ou latin 14h00 - 17h00	sciences et vie de la terre 14h00 - 17h30 ou sciences de l'ingénieur 14h00 - 18h00 ou écologie, agronomie et territoires 14h00 - 17h30
lundi 23 juin			histoire-géographie (épreuve intégrée - conditions spécifiques) 08h00 - 12h00
	langue vivante 2 (partie écrite) 14h00 - 16h00	langue vivante 2 (partie écrite) 14h00 - 17h00	langue vivante 2 (partie écrite) 14h00 - 16h00
FIN DE SESSION			
vendredi 04 juillet	<i>à partir de 10h : affichage des résultats</i>		
du lundi 07 juillet au mercredi 09 juillet	<i>Oraux du second groupe dans les centres de délibération, N.B.: oraux du 2° groupe de langues (autres qu'anglais, allemand, espagnol) : le 7 juillet à 14h au S.I.E.C.</i>		
jeudi 10 juillet	<i>mise en ligne des résultats des épreuves anticipées</i>		

(*) concerne uniquement les candidats des lycées privés hors-contrat, CNED et individuels
Pour les candidats des lycées publics et privés sous-contrat l'épreuve est évaluée en cours d'année (si l'enseignement est dispensé dans l'établissement pour les langues vivantes)